



Shortlist 2011

Public Eye Awards [www.publiceye.ch](http://www.publiceye.ch)

---

**Nominé pour le Public Eye People's Award 2011**

Par Les Amis de la Terre REDES, Uruguay

## Philip Morris International

Siège:	Lausanne, Suisse
Secteur:	Industrie du tabac
Chiffre d'affaires / Bénéfices:	10,85 milliards de dollars (2007) / 2,42 milliards de dollars (2007)
Propriétaire:	Société cotée en bourse, Filiale d'Altria
Collaborateurs:	75'500
PDG:	Louis C. Camilleri

### En Bref

*Le producteur de tabac états-unien Philip Morris, dont le siège principal a stratégiquement été choisi en Suisse, a porté plainte auprès d'une instance de la Banque Mondiale contre l'Uruguay et sa politique de prévention du tabagisme, tentant ainsi d'imposer sa volonté contre la politique de santé de ce pays d'Amérique Latine. Le chiffre d'affaires cumulé des multinationales du tabac est deux fois plus élevé que le PIB de l'Uruguay. Cette relative faiblesse a forcé le pays à faire une concession avant même le dépôt de la plainte : une réduction de la taille des messages de prévention de 85% à 65% de la surface des paquets de cigarettes. Ce cas représente un bon exemple de la puissance politique grandissante des lobbys internationaux du tabac sur les gouvernements des pays du Sud. Du fait de législations plus restrictives dans le domaine du tabac, les principaux marchés de Philip Morris ont tendance à se réduire. La compagnie réagit en conséquence avec une politique de développement agressive sur les marchés en devenir. Sa démarche contre l'Uruguay vise à décourager les autres pays en développement ou émergents désireux d'instaurer une législation restrictive sur le tabac. En clair, Philip Morris cherche à faire primer les objectifs de libre-échange des multinationales du tabac sur les politiques de santé d'Etats souverains.*

### Comportement irresponsable

Philip Morris a déposé sa plainte lorsque l'Uruguay a décidé que les messages de préventions devaient dorénavant couvrir jusqu'à 85% des paquets de cigarettes. Afin de réduire la consommation de tabac et les coûts de santé qui lui sont associés, le pays a également interdit aux cigarettiers de vendre plusieurs produits d'une même marque. L'entreprise base sa démarche sur le traité bilatéral de protection de l'investissement signé par la Suisse et l'Uruguay à la fin des années 1980, en tentant de faire primer ses droits de propriété intellectuelle sur la politique de santé d'un

pays en développement. Ce n'est qu'en 2001 que le siège principal de la multinationale a été déplacé en Suisse, officiellement du fait qu'elle vendait et produisait également des cigarettes ici. En vérité, il semblerait que les avantages fiscaux, la législation suisse particulièrement favorable aux multinationales, ainsi que l'existence de traités de protection des investissements - comme celui faisant l'objet de la plainte contre l'Uruguay - aient également influencé ce déménagement. La Suisse est ainsi instrumentalisée comme alliée commerciale du géant du tabac. Le profit comptant plus que les conséquences de la consommation de tabac sur la santé, Philip Morris cherche à contourner des décisions démocratiques prises par les Etats concernés. Une démarche qui ressemble à s'y méprendre à celles que l'on peut observer concernant l'industrie de l'armement.

### **Conséquences**

Avant même le début du procès, les pressions exercées par les avocats genevois de Philip Morris ont incité l'Uruguay à assouplir sa législation sur le tabac. Les menaces juridiques ont dès lors déjà contribué à affaiblir la politique de santé uruguayenne. Cet exemple risque en outre de décourager d'autres pays du Sud à renforcer leurs législations sur le tabac, au détriment de la protection de leur population.

### **Situation actuelle et revendications**

Philip Morris doit immédiatement retirer sa plainte sans conditions et renoncer à ce type de stratégies d'intimidation. Les politiques de santé établies par des gouvernements et des parlements démocratiques doivent être respectées, y compris dans les pays du Sud, même si cela équivaut à une baisse des ventes de produits dangereux pour la santé. La vie humaine doit primer sur les intérêts économiques.

### **Pour plus d'information**

- <http://www.drs.ch/www/de/drs/sendungen/echo-der-zeit/2646.bt10159221.html>
- <http://www.spiegel.de/wirtschaft/soziales/0,1518,729039,00.html>
- <http://womblog.de/2010/12/07/uruguay-tabakkonzern-philip-morris-bedroht-staats-souvernitaet/>
- [http://www.nytimes.com/2010/11/14/business/global/14smoke.html?\\_r=3&scp=2&sq=tobacco&st=cse](http://www.nytimes.com/2010/11/14/business/global/14smoke.html?_r=3&scp=2&sq=tobacco&st=cse)
- <http://www.guardian.co.uk/world/2010/jul/27/uruguay-tobacco-smoking-philip-morris>
- <http://www.handelszeitung.ch/artikel/Unternehmen-804443.html>